

Communiqué de presse



Bobigny, le 22 avril 2025

J-7 avant les élections des délégués MSA 2025 : le monde agricole se prépare à voter

Du lundi 5 au vendredi 16 mai prochains, les adhérents du régime de sécurité sociale agricole (salariés, exploitants agricoles, retraités...) sont appelés à voter pour leurs 16 000 délégués cantonaux qui les représenteront au cours des 5 prochaines années.

Un temps fort pour la MSA et ses adhérents

Parce que faire entendre sa voix, c'est contribuer à faire vivre le modèle démocratique et solidaire de la MSA, les adhérents de la MSA sont appelés à voter dès le 5 mai. Organisées tous les cinq ans, ces élections leur permettent de choisir les représentants locaux qui les écouteront, défendront leurs droits et participeront à la solidarité dans leur territoire.

Un réseau de bénévoles au service du monde agricole

Les résultats des élections des nouveaux délégués seront promulgués le 23 mai 2025. Ces derniers porteront, pour les cinq prochaines années, des projets sur les territoires au bénéfice direct de leurs habitants : accès aux soins, soutien à l'emploi, sécurité au travail, prévention de l'isolement, lutte contre les addictions... Chaque année, 3 000 actions voient le jour partout en France grâce à ce réseau de bénévoles qui se font les relais du monde agricole.

Comment voter aux élections des délégués MSA 2025 ?



Du 5 au 16 mai, les électeurs MSA auront la possibilité de voter par courrier ou en ligne, via une plateforme sécurisée accessible depuis un ordinateur, un smartphone ou une tablette.

A partir de la mi-avril, chaque électeur recevra un courrier contenant toutes les informations nécessaires :

- Une lettre explicative avec les modalités de vote ;
- Les bulletins de vote et les professions de foi éventuelles des candidats de leur circonscription ;
- Une enveloppe de vote et une enveloppe préaffranchie pour le vote par courrier ;
- Un identifiant pour le vote en ligne.

→ **Pour voter en ligne**

1. Munissez-vous de l'identifiant électeur, inscrit sur le courrier postal que vous a adressé la MSA et rendez-vous sur electionsmsa2025.fr, ou scannez le QR-code positionné sur votre courrier postal ;
2. Une fois sur la plateforme de vote, saisissez votre identifiant électeur, puis votre date de naissance à six chiffres (ou, si vous êtes une personne morale du 3^{ème} collège, les cinq derniers caractères de votre IBAN) ;
3. Saisissez votre adresse e-mail pour recevoir un code d'activation, et renseignez le code d'activation reçu par mail ;
4. Sélectionnez les candidats de votre choix (ou, si vous êtes salarié, la liste syndicale de votre choix) et confirmez votre choix en cliquant « je vote ».

Les électeurs peuvent également voter par courrier grâce au matériel de vote reçu à leur domicile.

Plus d'informations sur les élections des délégués MSA : rendez-vous sur elections2025.msa.fr

Contact presse

MSA Caisse Centrale – Direction de la communication – Service de Presse

Elora Bayon

presse@ccmsa.msa.fr